

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE SORIGNY



Procès-verbal
du conseil municipal
du 19 novembre 2018

CONVOCAATION CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 novembre 2018
A 19h00

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

- Présentation du choix final du nouveau logo de la commune.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2018.

1/ AFFAIRES GENERALES

- Aménagement – Vente d'un terrain au profit de Val-de-Loire Fibre.
- Rapport d'activités 2017 du S.A.V.I.
- Aide financière dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques.

Le Maire,
Alain ESNAULT



Secrétaire de la séance du conseil municipal : Sophie LEROUX

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du 14 novembre deux mille dix-huit, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

Etaient présents :

ESNAULT Alain, Maire,

GABORIAU Francine, GAUVRIT Jean-Christophe, METIVIER Jacqueline,
FAUTRERO Jean-Marc, LEROUX Sophie, Adjoints,

BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, CRON Pierrette, DESILE Christian, GANGNEUX
Philippe, BOIS Frédéric, Do ALTO Isabelle, LEFIEF Stéphanie, GALLE Franck et
BEAUFILS Eric, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : SOPHIE Delphine, FREDERICO Lidia, AVELEZ José,

Pouvoirs : AVELEZ José à Alain ESNAULT,

Secrétaire : LEROUX Sophie

Présentation du choix final du nouveau logo de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le choix final de la municipalité pour la nouvelle identité visuelle de la commune. Il est précisé que les observations de l'assemblée sur le logo ont été prises en compte.



*Le Conseil municipal, après en avoir discuté,
prend acte du choix final du nouveau logo de la commune*

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 octobre 2018

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2018,

Considérant le visa pour accord du Secrétaire de séance,

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire du Procès-verbal du 23 octobre 2018 à l'assemblée,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2018 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2018.

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	01
Absents ou excusés	03
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

AFFAIRES GENERALES

Aménagement – Vente d'un terrain au profit de Val-de-Loire Fibre

Considérant le projet de déploiement de la fibre optique très haut débit en Indre-et-Loire, les travaux d'installation vont débiter sur le territoire communal.

La société Val de Loire Fibre prévoit d'intervenir sur la commune pour des travaux de génie civil et de création d'infrastructure (câbles, Nœud de raccordement optique).

Pour se faire la société Val-de-Loire Fibre souhaite acquérir à l'euro symbolique une parcelle de terrain d'environ 75 m² sur la parcelle YP 01 de la commune à proximité de la Voie Dieu.



Cette parcelle servira d'assiette foncière du Nœud de Raccordement Optique.

Dans l'attente de ladite session dont le temps de la procédure est incompatible avec celui des premiers travaux programmés par la société Val-de-Loire Fibre, il convient d'autoriser la société Val-de-Loire Fibre à commencer dès à présent les travaux afin de permettre la création du NRO dans les plus brefs délais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **AUTORISE** la cession du terrain d'assiette du NRO d'une surface projetée de 75m² environ pour le prix d'un euro symbolique.
- **AUTORISE** la société Val-de-Loire Fibre à faire appel à un géomètre expert pour procéder à la division de la parcelle YP01 en vue de créer la parcelle d'assiette du futur NRO.
- **PRECISE** que tous les frais inhérents à la vente seront supportés par la société Val-de-Loire Fibre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner un notaire pour la réalisation de la vente et à signer tout acte relatif à la cession du terrain d'assiette du NRO.
- **AUTORISE** la société Val-de-Loire Fibre à commencer les travaux.

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	01
Absents ou excusés	03
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

Rapport d'activités 2017 du S.A.V.I

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le rapport d'activités 2017 du S.A.V.I.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2017 du S.A.V.I

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	01
Absents ou excusés	03
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

Aide financière dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la lutte contre les frelons asiatiques vise à la fois à protéger les personnes ainsi qu'à préserver les espèces endémiques.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une aide financière pour les habitants de la commune et pour des interventions de lutte contre les frelons asiatiques sur le territoire de la commune (destruction de nid uniquement).

Les administrés pourront sur présentation d'une facture être remboursés à hauteur de 50% des frais engagés auprès d'une entreprise agréée par la commune.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents*

- **MET EN PLACE** une aide aux administrés pour subventionner la lutte contre les frelons asiatiques sur la commune à raison de 50% des frais engagés.
- Les administrés devront présenter une facture payée d'une entreprise préalablement sélectionnée par la commune.

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	01
Absents ou excusés	03
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire adresse ses félicitations pour le travail réalisé par tous pour le 11 novembre.
- Monsieur le Maire annonce la date des vœux du Maire le 10 janvier et juste avant les vœux se déroulera la cérémonie des nouveaux arrivants.
- Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet de Village de Marques. Il annonce que les investisseurs sont prêts à aller devant le Conseil d'Etat contre la décision de la CNAC.
- Monsieur la Maire fait un point sur différents projets :
 - o Le centre routier et ferme photovoltaïque. Les services de la CCTVI recherchent toujours un exploitant pour la logistique du centre routier : restaurants et hôtel avec parking de 110 places. Monsieur le Maire explique que le Préfet de région dispense d'étude environnementale le permis d'aménager.
 - o La station hydrogène, elle sera opérationnelle à la fin du premier trimestre 2019. Les services de la CCTVI travaillent actuellement avec le SIEIL pour mutualiser une solution de paiement gaz-hydrogène et électricité.
 - o Monsieur le maire explique aussi que les services de la CCTVI travaillent également sur un projet touristique de vélo-hydrogène.
- Madame GABORIAU, suite à la question d'un conseiller, explique les principes d'organisation de la cantine scolaire et notamment la question du double service.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance du conseil municipal.

Heure de clôture de la séance : 20h50

PROCES VERBAL VISE
PAR LE SECRETAIRE
DE SEANCE